Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260409-2026_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONDEVERT
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 09/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Date de la convocation : 02/04/2026
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mondevert sous la présidence de M. Jean-Yves LEBLANC, Maire

Etaient présents : M. LEBLANC Jean-Yves, Mme GAILLARD Anaïs, M. PERRIER Jacques, Mme AUPIED Mélanie, Mme DUBOIS Laurence, Mme BELLANGER Marie-Ange, Mme GEORGEAULT Catherine, M. LOUASIL Jérémie, Mme LALLAURET Virginie, M. LEMOUX Nicolas, M. MARIN Mikaël, M. LOURY David, M. PARAGE Antoine, M. BLANDEAU Marc-Antoine, Mme PLANCHAIS Mathilde

Secrétaire de séance : M. LOUASIL Jérémie

2026.18 Réalisation d'un emprunt de 150 000 EUROS

M. le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-22 ;
Vu la délibération n° 2026.17 en date du 20 mars 2026 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
Considérant la nécessité de réaliser un emprunt destiné à financer le rachat du bar-épicerie afin de maintenir le dernier commerce de la commune dont le coût total hors taxes s'élève à 135 000 € ;
Considérant les frais notariés et les frais de travaux mineurs ;
Considérant l'offre de financement et les conditions générales proposées par le Crédit Mutuel de Bretagne ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

ACCEPTER l'offre faite par le CMB, Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions « CITE GESTION FIXE » ;
DECIDER de réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260409-2026_18-DE

Montant en Euros	150 000 €
Objet	Financement bar-épicerie pour maintien du dernier commerce de la commune
Durée	12 ans
taux fixe	3.79 %
périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement progressif/Echéances constantes
Commission d'engagement	
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

PRECISER qu'un contrat de prêt sera signé sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur ;

AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme,
En Mairie, 9 avril 2026
Le Maire,
M. Jean-Yves LEBLANC